



Ville de Sainte-Adresse

LA LETTRE DES DIONYSIENS

Janvier 2011

Déchets CODAH

Collecte des déchets

De nouvelles habitudes à prendre en 2011

La collecte des déchets est en pleine évolution sur l'ensemble de la Codah. De nouvelles dispositions vont apparaître dès le début de l'année 2011 et Sainte Adresse sera l'une des premières communes à les mettre en œuvre.

Vous trouverez ci-joint les grandes phases de cette opération mais auparavant peut être est il utile de rappeler pourquoi nous allons devoir modifier nos habitudes.

Cela tient principalement à quatre grandes constatations.

A – La prise en compte du Grenelle de l'Environnement.

Sainte Adresse, commune qui est attachée à sa qualité de ville, se doit de traduire dans les faits les recommandations du Grenelle de l'Environnement. Réduire les déchets (objectif : -80 kilos par an et par habitant), améliorer le tri sélectif et valoriser ces déchets, tels sont les buts que nous poursuivons.

B- La propreté de nos rues.

Notre commune qui peut s'enorgueillir d'être « verte », génère en contrepartie beaucoup de déchets végétaux. Ces déchets mis en vrac sur la voie publique en attendant le ramassage, gênent les passants et salissent les rues. Ces désordres, signalés par de nombreux riverains, prendront

fin, avec la conteneurisation et la collecte des bios déchets.

C- L'inflation programmée de la taxe.

Les tonnages collectés, en ordures ménagères, en tri sélectif ou en bio déchets sont de plus en plus importants. Ceci génère mécaniquement une inflation des coûts de traitement. Pour éviter cette prévisible « explosion » de la taxe ordures ménagères, il faut réagir dès maintenant en pratiquant **les 3 R : Réduire, Réutiliser, Recycler.**

D- L'amélioration des conditions de travail :

Les personnels travaillent dans des conditions difficiles. Circulation automobile dense, poids croissant des ordures ménagères, gestes répétitifs... Autant de facteurs qui ont poussé la Caisse Primaire d'Assurance Maladie à demander la collecte généralisée par conteneur (gris pour les ordures ménagères, jaune pour le recyclable, brun pour les bio déchets). ■

Sapins de Noël :

Leur taille ne permet pas de les mettre dans les conteneurs distribués.

Un conteneur spécifique sera donc disponible du 10 au 14 janvier, place Abbé Hardy en face de la chapelle Saint André.

Mémento

Vendredi 14 Janvier :

Réunion publique à 18h30

« Spécial Collecte des déchets » en Mairie avec la participation de la Codah et des élus.

Du Lundi 17 au Lundi 24 Janvier :

Distribution par les services de la Codah des conteneurs de 140 litres (terrain inférieur à 500m²) ou de 240 l (terrain supérieur à 500m² et immeubles collectifs).

Lundi 31 Janvier :

Premier ramassage des Bio déchets

Bio déchets = déchets verts + déchets de cuisine

Ces déchets bio dégradables collectés une fois par semaine en bac bruns, de 140 ou 240 litres, seront transformés

industriellement en compost.

Chacun d'entre nous doit néanmoins veiller à réduire sa production (espèces à pousse lente), à réutiliser ces déchets pour son propre usage (compost, broyage et paillage), à faire évacuer ses coupes importantes en déchetterie.

A chaque couleur son usage

Bac Gris : Collecté au moins deux fois par semaine, ordures ménagères destinées à l'incinération.

Bac brun : Collecté une fois par semaine, bio déchets destinés à l'industrie du compost

Bac Jaune : Collecté une fois par semaine, tri sélectif destiné au recyclage

Attention : Les sacs jaunes délivrés en mairie disparaissent. Ils sont remplacés par des conteneurs jaunes (habitat pavillonnaire), et par des cabas ou bacs jaunes (habitat collectif), distribués par la Codah en Janvier 2011.